

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Françoise PERIDY, Jean Paul THUBERT, David RANGER, Fanny BOETSCH, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Cécile CERISIER, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Claude FERRON, Yves GARREAU, Aurélie BOURREAU

Suffrages : 19

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

1 –Approbation du compte rendu du 31/05/2018

Le compte rendu du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote 19 Voix pour

2 –Point sur le rapprochement des communes

Des réunions de travail de la commission de pilotage (COPIL) ont eu lieu avec les adjoints de chaque commune afin de préparer le rapprochement.

Une réunion de mutualisation du personnel municipal a été organisée: chaque agent a pu donner son avis, et discuter avec les élus et ses collègues.

Services techniques

Depuis, les services techniques des deux communes se sont rendu visite et ont échangé sur l'organisation et le matériel ; l'accueil du service est envisagé dans les locaux de St Maurice la Clouère, ceux de Gençay serviraient de dépôt. Avec le regroupement du personnel, la nouvelle commune devra prévoir l'agrandissement des locaux existants. La commune de Gençay avait déjà prévu de procéder à des travaux de mise en conformité de ses ateliers municipaux, notamment en créant des douches et sanitaires supplémentaires.

Services administratifs

Gençay dispose de 3 agents à plein temps et une personne à mi-temps entre la mairie et l'école.

St Maurice la Clouère emploie 2 secrétaires, dont une qui prévoit de partir à la retraite dans deux ans.

La charge des passeports et des cartes d'identités sera maintenue à la mairie de Gençay. L'état civil devra obligatoirement être dématérialisé (en raison de l'existence d'une maternité à Gençay, dans les années 50 à 70), St Maurice la Clouère gardant une mairie annexe.

Personnel des écoles

Les employés des écoles de chaque commune ont les mêmes contraintes mais un fonctionnement complètement différent. Gençay dispose d'un planning strict et ordonné que St Maurice la Clouère pourrait utiliser.

Concernant la restauration, Gençay a un prestataire de service Restaupal, alors que St Maurice la Clouère emploie une cantinière qui prépare les repas sur place.

Une harmonisation des tarifs devra impérativement être faite avant le 01/01/2019.

La réunion publique a accueilli environ 300 personnes soucieuses du devenir de leur commune; Les avis favorables ont été majoritaires, même si quelques réticences individuelles se sont exprimées. Le choix du sondage effectué à l'issue de la réunion n'a pas fait l'unanimité, mais reste une pratique courante : les habitants présents se sont prononcés favorablement à 98%. Concernant le choix du nom de la nouvelle commune, Saint Maurice en Gençay et Gençay-Saint Maurice sont arrivés en tête.

François BOCK ajoute que la fusion sera bienvenue au sein de la communauté de communes. La nouvelle commune disposera de plus de délégués, ce qui représente un atout supplémentaire ; les élus ont du mal à imposer leurs arguments face à une communauté de commune gérée par des administratifs. Pour information, certaines communes de l'ancienne région de Couhé souhaitent préparer également une fusion.

Le planning est chargé : la charte de fusion sera préparée en COPIL et les conseils municipaux devront délibérer avant le 15 octobre 2018.

Le choix du nom de la nouvelle commune devra apparaître sur la charte : les conseillers recevront une proposition de la commission qui s'efforcera d'argumenter son choix.

Par ailleurs les dates de réunion du COPIL seront systématiquement transmises à tous les conseillers.

La délibération du conseil municipal de Gençay aura lieu lors du conseil du mois de septembre 2018.

3 – Choix des entreprises pour les travaux de l'école

Neuf lots ont été attribués pour les travaux de l'école

Gros œuvre - CONTIVAL

Charpente - Michel BOUTIN

Couverture - Michel BOUTIN

Menuiserie - LE MENUISIER GENCEEEN

Plâtrerie - DELHOMME

Electricité - LUMELEC

Chauffage-plomberie - HERVE THERMIQUE

Carrelage - RIVALIERE

Peinture - SPP

4 – Adhésion à l'Agence des Territoires 86

Dans le cadre de la fusion de l'Agence Technique Départementale et de Vienne Service, le conseil doit valider la nouvelle adhésion pour 2018.

La cotisation est déjà prévue au budget communal.

Vote 19 pour

5 – Centre de gestion 86

Le centre de gestion 86 (CDG86) gère pour la commune les points très techniques concernant l'administration du personnel.

- Avenant dossier CNRACL : cette convention concerne les contrats de plus de 28 heures
La convention de réalisation des dossiers CNRACL signée entre le centre de gestion de la Vienne et la commune de Gençay, pour la période du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2017 est prorogée jusqu'au 31/12/2018.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer ce renouvellement de convention.

Vote 19 pour

- Médiation préalable obligatoire

La loi du 18/11/2016 de modernisation de la justice prévoit l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la fonction publique territoriale.

Les litiges concernés sont énumérés par la loi.

Le centre de gestion de la Vienne s'étant porté candidat à cette expérimentation, le département fait partie des circonscriptions visées par l'arrêté et la commune de Gençay peut choisir de mettre en œuvre cette procédure pour ses agents.

En cas d'adhésion, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation sera obligatoirement soumis à une médiation, préalablement à la saisine du tribunal administratif.

La médiation sera assurée par un agent du centre de gestion spécialement formé.

La médiation est un service facultatif dont la rémunération est incluse dans la cotisation versée par la commune.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention à conclure avec le CDG86

Vote 19 pour

6 – Loyers logements et salles

- Logements

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des loyers des logements de la commune est révisable au 1^{er} juillet de chaque année. L'augmentation selon l'indice de référence des loyers est de 1,50 % (base 4^{ème} trimestre 2017). La commune est libre d'appliquer ou non l'augmentation légale prévue.

Les loyers n'ont pas été révisés en 2017 et il convient de répondre à la réalité des marchés en ajustant le montant des loyers.

Il est donc proposé d'effectuer une augmentation en 2018.

Vote19 pour

- Maison de service, maison de santé et permanence parlementaire.

L'augmentation selon l'indice de référence des loyers professionnels est de 0,50 % (base 4^{ème} trimestre 2017).

Ce taux s'appliquera pour la location des locaux professionnels.

Pour les loyers de la maison de santé, en raison des nuisances qui vont être engendrées par la construction de l'espace paramédical, il est proposé de ne pas procéder à une augmentation de loyer.

Vote19 pour

- Tarifs des salles des fêtes

Les prix de location des salles ont été révisés en 2015.

Il est proposé de n'effectuer aucune augmentation en 2018.

Salle du château d'eau : prix inchangé Vote19 pour

Salle des fêtes : pas de modification sur tarif Vote19 pour

7 – Tarifs divers

- Loyers Intermarché

La commune loue l'emplacement de la station service à l'établissement INTERMARCHE au prix de 2 323,52 € par an.

L'augmentation 2018 selon l'indice de référence de la construction est de 1,34% (base 4ème trimestre 2018).

Il est proposé d'appliquer cette augmentation en 2018

Le nouveau loyer sera de 2 455,99 €.par an.

Voix 19 pour

- Concessions cimetièrre et columbarium

Sans changement

Vote 19 Pour

- Frery - Foire mensuelle

Ce point a déjà été abordé et soumis au vote lors du conseil du 26/04/2018.

- Tarif cantine et garderie

La CAF a imposé une tarification à plusieurs tranches en 2017.

La commune de Gençay a choisi une tarification sur 4 tranches, avec un prix moyen de repas de 2,95€ pour un enfant et 3,50€ pour un adulte.

La commune de Saint Maurice la Clouère a choisi l'application de 5 tranches, avec un prix moyen de repas de 2,85€ pour un enfant et 4,50€ pour un adulte.

Une harmonisation sera nécessaire avec la fusion des communes.

Il est donc proposé de maintenir les tarifs existants pour le 1er trimestre scolaire, jusqu'au 31/12/2018.

La commission PEES se réunira pour travailler sur ce sujet.

Vote 19 Pour

François BOCK précise qu'à la rentrée scolaire de septembre, pour harmoniser les pratiques des deux communes, il n'y aura plus d'activités périscolaires mais une garderie avec activités : soutien scolaire, sport, théâtre et cinéma.

8 – Reversement des droits de place à la FAE sous forme de subvention

L'office du tourisme (OT) et la FAE se répartissent traditionnellement le montant du droit de place des manifestations de Gençay.

Depuis le transfert obligatoire de compétence vers la communauté de communes et la mise en place d'un OT intercommunal OT, le nouvel EPCI ne souhaite pas participer à l'organisation.

Par conséquent, il est proposé de reverser les montants de 412€ (braderie) et de 426€ (marché de Noël) à l'association FAE.

Vote 19 pour

9 – Plan communal de sauvegarde (PCS)

La commission concernée a travaillé sur l'actualisation du PCS de la commune.

Il reste encore les annexes à modifier.

Le document a été adressé à tous les conseillers en pré lecture.

Il est demandé au conseil municipal de valider le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Gençay.

Vote 18 pour et 1 abstention

10 – Admission en non valeur

La trésorerie de Gençay demande à ce qu'une créance de 96,58€ ne présentant pas de solution de recouvrement soit inscrite en non valeur.

Vote 19 Pour

11 – Avis concernant le parc éolien de Vernon

Le projet d'éolienne de Vernon date de 2011 et a reçu un avis favorable de la part de la commune concernée. Il comporte l'implantation de quatre éoliennes. Le dossier est consultable en mairie.

Les communes voisines sont sollicitées pour donner un avis.

Après une présentation rapide pour ceux qui n'avaient pas eu le temps de consulter le dossier, il est procédé à un vote à bulletin secret sur la question « êtes vous favorable au projet d'éolienne de Vernon ? »

OUI 7 voix

NON 12 voix

Le conseil municipal de Gençay émet un avis défavorable au projet d'implantation d'éolienne sur la commune de Vernon.

12 – Agence de l'eau de Loire Bretagne: adhésion à la motion du 26 avril 2018

Dans sa séance du 26/04/2018, le comité de bassin Loire-Bretagne a déposé auprès des autorités concernées une motion qu'elle transmet à ses adhérents pour approbation.

Considérant les contraintes 2018, plus particulièrement la baisse des dotations financières et l'augmentation des taxes d'État, dans un contexte de préservation des ressources en eaux face au changement climatique, le comité de bassin conteste l'augmentation de tarif et exige que soit reconsidéré l'encadrement du ministère.

M le maire souligne que les décisions prises par le gouvernement ont un impact sur le financement des travaux de « Eaux de Vienne » et sur les projets environnementaux.

Une augmentation de tarif auprès des usagers est à prévoir afin notamment de compenser les choix faits par le gouvernement.

La motion est soumise à approbation

Vote 19 pour

13 – Département de la Vienne - Vote d'une motion concernant la baisse des dotations de fonctionnement

Les baisses de dotations des collectivités ont été annoncées après les votes des budgets communaux.

Le conseil départemental dans sa séance du 31/05/2018 a proposé de voter une motion pour soutenir les communes et les EPCI, dans laquelle il est demandé d'adapter l'envoi des données de dotations globales de fonctionnement avant les dates de vote des budgets communaux.

La motion est soumise à approbation

Vote 19 pour

14 – Informations diverses

- Présentation de la plaquette Prom'Haies, association départementale de protection de l'environnement ; celle-ci rappelle les dispositions en vigueur pour les haies et arbres champêtres. La commune de Gençay propriétaire d'espaces boisés classés, est adhérente de l'association et a déjà bénéficié du savoir faire de cette association.

- Un collectif s'est créé pour le maintien de la trésorerie de Gençay ; il est composé de citoyens désireux de maintenir ce service public de proximité qui assure les opérations en régie des communes du Pays Gencéen , et gère la cantine, les loyers, etc....

Ce collectif apporte son soutien aux collectivités.

- Animations sportives.

M. Yves GUILLON informe le conseil d'un départ du Tour cycliste Poitou Charentes à Gençay le jeudi 23 août 2018.

Le centre-bourg sera fermé de 8h à 10h ; un car podium s'installera sur le champ de foire.

200 véhicules composant la caravane sont également attendus.

Le même jour en soirée, aura lieu le marché des producteurs. L'organisation sera assurée par l'association D'RIVES EN FETES et par la FAE.

- « SPORT POUR TOUS »

L'opération est reconduite cet été en juillet pour les enfants de 8 à 16 ans.

- Commission PEESS

Dominique GUYONNET rappelle que la commission ne s'est toujours pas réunie au sujet de la sécurité. François BOCK note de prévoir une réunion fin août.

- Commission voirie :

La commission se réunira le mercredi 11 juillet à 18 heures.

- Fêtes et Cérémonies

François BOCK annonce qu'au cours de la cérémonie du 14 juillet au monument aux morts, la Légion d'Honneur à titre militaire sera remise à M. André REY pour son action pendant la guerre d'Indochine.

La veille, le 13 juillet, une soirée paella organisée par le comité des fêtes D'Rives en Fête précèdera le feu d'artifice du syndicat intercommunal SIVM au Plan d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 21.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 30 août 2018 à 20h00.

Si besoin (selon l'ordre du jour) un conseil se réunira le jeudi 26 juillet 2018

Sophie VERGNAUD